

# AUDIT de l'ÉQUITÉ dans l'éducation à la lumière de la pandémie de Covid-19

Un guide pour les syndicats de l'éducation



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale

# AUDIT de l'ÉQUITÉ dans l'éducation à la lumière de la pandémie de Covid-19

## Un guide pour les syndicats de l'éducation

### TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
Contexte	2
Pourquoi les syndicats de l'éducation devraient-ils réclamer un audit de l'équité ?	3
Objectif du guide	5
En quoi consiste un audit de l'équité et comment le définit-on ?	6
Glossaire des termes utilisés	10
<b>LE PROCESSUS D'AUDIT DE L'ÉQUITÉ</b>	<b>11</b>
Préparer le terrain	12
Questions clés pour la réalisation d'un audit de l'équité à la lumière de la pandémie de Covid-19	14
<b>CONCLUSION</b>	<b>22</b>



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale

#### Internationale de Education (IE)

L'Internationale de l'Éducation représente les organisations d'enseignant·e·s et d'employé·e·s de l'éducation à travers le monde.

Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trentre millions d'employé·e·s de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde.

L'Internationale de l'Éducation regroupe tou·te·s les enseignant·e·s et employé·e·s de l'éducation.



Ce travail est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).  
(CC BY-NC-SA 4.0)

Publié par l'Internationale de l'Éducation - Nov. 2020

ISBN 978-92-95120-08-2 (PDF)

Couverture: Teaching High School Students during COVID-19, USA, 15/09/2020 / RichVintage, Getty Images

Image credit: © UNICEF/UNI355856/Panjwani



# INTRODUCTION

# Contexte

Il est généralement admis que **la pandémie mondiale de Covid-19 n'a pas causé, mais plutôt aggravé les inégalités structurelles existantes dans l'éducation**, les mettant en évidence et révélant une « crise mondiale de l'enseignement et de l'apprentissage ». Au cours des nombreux mois qui se sont écoulés depuis que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que la flambée de Covid-19 constituait une pandémie mondiale, les acteurs de l'éducation, notamment les syndicats, ont tiré la sonnette d'alarme sur les problèmes d'équité qui sous-tendent ces inégalités et qui se posent avec plus d'acuité :

- en raison de la fermeture d'établissements d'enseignement et de l'introduction de mesures d'enseignement et d'apprentissage à distance pendant les périodes de confinement ;
- avec le retour à l'enseignement en présentiel, dans le cadre de réouvertures totales ou partielles ;
- quand de nouvelles fermetures partielles ou temporaires ont été décidées après la réouverture, parce que des élèves/étudiant·e·s ou des membres du personnel avaient contracté la Covid-19 ; ou
- lorsque de nouvelles restrictions qui ont été rétablies pour limiter la propagation du virus ont eu une incidence sur le système éducatif.

L'insuffisance ou l'inexistence d'infrastructures pour l'enseignement à distance a non seulement entraîné une inégalité d'accès à l'éducation pendant la pandémie, mais a également augmenté le risque de décrochage des élèves/étudiant·e·s lorsque les établissements d'enseignement ont rouvert leurs portes. Il apparaît de plus en plus évident que la fermeture des établissements d'enseignement pourrait avoir encore creusé les écarts de réussite entre les élèves/étudiant·e·s issu·e·s de milieux favorisés et de milieux défavorisés. Les circonstances dans lesquelles les élèves/étudiant·e·s ont repris, reprennent leurs études ou n'ont toujours pas accès à l'enseignement en présentiel sont sans précédent.

Tout cela soulève un certain nombre de questions quant à la possibilité de continuer à offrir un enseignement de qualité et de répondre aux besoins

des élèves/étudiant·e·s face à la pandémie persistante. Comment aider les établissements d'enseignement à évaluer correctement les besoins des élèves/étudiant·e·s en matière d'apprentissage et de bien-être dans la situation actuelle ? Comment les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation peuvent-ils accéder aux ressources, au soutien et au temps nécessaires pour répondre à ces besoins ? De quelles manières les syndicats de l'éducation et les parents peuvent-ils s'adresser efficacement aux gouvernements afin qu'ils affectent les ressources nécessaires pour combler les inégalités croissantes provoquées par la pandémie ?

**Des audits de l'équité** peuvent être réalisés afin d'analyser l'incidence des fermetures et réouvertures totales et partielles d'établissements sur les élèves/étudiant·e·s, notamment sur leur bien-être, sur les pertes d'apprentissage, les taux de décrochage, l'accessibilité et l'efficacité de l'enseignement à distance pendant les confinements. Des audits de l'équité peuvent également être menés afin d'évaluer les conséquences de la pandémie sur les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation, notamment sur leur bien-être, leur charge de travail et leurs conditions de travail ainsi que sur l'accès au soutien et aux outils et équipements d'enseignement à distance pendant les confinements. Les audits de l'équité peuvent être conduits sous la forme de processus distincts pour les élèves/étudiant·e·s et le personnel ou dans le cadre d'une analyse combinée de l'impact de la pandémie sur les deux groupes.

## **Pourquoi les syndicats de l'éducation devraient-ils réclamer un audit de l'équité ?**

Un audit de l'équité consiste à évaluer de manière systématique les niveaux d'inégalité et dans quelle mesure ils sont aggravés par les priorités politiques en vigueur. Pour les besoins du présent guide, l'accent est mis sur l'interrogation suivante : dans quelle mesure les questions d'équité sont-elles devenues plus pressantes dans l'éducation à la suite des dispositions mises en œuvre pour répondre à la pandémie de Covid-19 ?

Le manque d'équité est l'un des obstacles les plus pernicioseux à la réalisation du droit humain universel à une éducation de qualité. Alors

que les inégalités se creusent et s'aggravent en raison de la pandémie de Covid-19, des ressources supplémentaires et davantage de soutien pour le personnel et les établissements d'enseignement s'imposent de toute urgence pour répondre à cette situation. Les syndicats de l'éducation ont le devoir de protéger et de faire progresser le droit à l'éducation, ce à quoi ils s'emploient d'habitude. Dans cette « nouvelle normalité » liée à la pandémie, les initiatives de plaidoyer des syndicats dans ce sens prennent d'autant plus d'importance.

Il existe un lien étroit entre les inégalités qui nuisent à la capacité d'apprentissage de tant d'élèves/étudiant·e·s dans le contexte actuel et les inéquités qui limitent la possibilité pour un trop grand nombre d'enseignant·e·s et de personnel de soutien à l'éducation, de dispenser une éducation de qualité. La revendication concernant la réalisation d'un audit de l'équité dans ces circonstances inédites offre donc aux syndicats de l'éducation l'occasion de défendre les intérêts de tous les membres de la communauté éducative qui souffrent des effets de la pandémie.

La réalisation d'un audit de l'équité est l'occasion d'effectuer une collecte de données participative. Lorsque le processus est collaboratif et implique l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les résultats de ce type d'audits constituent une base factuelle solide qui peut contribuer à faire émerger un consensus et servir l'action collective.

Un audit de l'équité sera efficace si les communautés scolaires et universitaires ainsi que les enseignant·e·s, le personnel de soutien à l'éducation, les élèves/étudiant·e·s et les parents qui les composent accordent de l'importance à leur objectif et estiment qu'ils peuvent contribuer à réduire les écarts liés à l'équité dans l'éducation. Les établissements d'enseignement et les collectivités auxquelles ils appartiennent doivent s'approprier de type de processus d'audit. Les syndicats de l'éducation et leurs membres sont également les mieux placés pour évaluer dans quelle mesure les problèmes d'équité dans l'éducation ont augmenté à la suite de fermetures ou de réouvertures totales ou partielles d'établissements d'enseignement. En conséquence, un audit de l'équité doit être planifié, conçu et mis en œuvre avec la pleine participation des syndicats et des établissements d'enseignement.

Un audit de l'équité doit s'inscrire dans un processus d'auto-évaluation. Les syndicats peuvent demander un audit de l'équité et en discuter dans

le cadre des mécanismes de dialogue social et politique existants et/ou saisir cette occasion pour convaincre les gouvernements d'instaurer un organe conjoint permettant de négocier la nature du processus d'audit, de coordonner la collecte d'informations et de commander une recherche indépendante si nécessaire.

Un processus d'audit réussi est un processus qui renforce la consultation des enseignant·e·s et du personnel de soutien à l'éducation quant aux éventuels changements de politique et à l'introduction de mesures flexibles afin de répondre aux nouveaux besoins des élèves/étudiant·e·s et du personnel. Ce processus peut également éclairer et alimenter les négociations collectives ou d'autres modalités de négociation en faveur de conditions de travail décentes.

**En tant que défenseurs du droit à l'éducation et du droit au travail décent, les syndicats de l'éducation ont un rôle essentiel à jouer afin que l'équité dans le secteur de l'éducation fasse l'objet d'un audit à la lumière de la pandémie de Covid-19.**

## Objectif du guide

Ce guide s'adresse aux syndicats de l'éducation qui agissent au niveau local, régional, provincial/étatique et/ou national afin que les inégalités qui se sont étendues et creusées en raison de la pandémie de Covid-19 fassent l'objet d'une attention et d'une réponse urgentes.

L'objectif de ce guide est de soutenir les syndicats de l'éducation dans leur action auprès des gouvernements afin que ces derniers s'attaquent d'urgence aux principaux problèmes liés à l'équité qui sont apparus dans l'éducation à la suite de la pandémie de Covid-19. Les résultats d'un audit de l'équité peuvent permettre aux établissements d'enseignement et aux systèmes éducatifs de s'adapter plus efficacement à la « nouvelle normalité » entraînée par l'épidémie de Covid-19 et contribuer à abolir les structures inégalitaires qui empêchent les pays de réaliser le droit universel à l'éducation.

Le guide ne se veut pas normatif, mais a plutôt vocation à proposer à l'ensemble des organisations membres de l'IE, toutes régions confondues, une introduction aux processus d'audit de l'équité dans

l'éducation, et un aperçu des questions essentielles en lien avec la pandémie qui doivent être abordées dans ce cadre.

**Les questions mises en lumière ici ne sont pas exhaustives, et les syndicats pourront adapter le guide aux spécificités de leurs contextes locaux et nationaux.**

## **En quoi consiste un audit de l'équité et comment le définit-on ?**

Un **audit de l'équité** consiste en une « collecte de données relatives à l'équité, l'organisation de ces données de manière claire et compréhensible afin de favoriser un changement positif de la part des parties prenantes, et l'interprétation de ces données pour mettre en lumière les points faibles et les points forts des [systèmes éducatifs et des établissements d'enseignement] en matière d'équité ».<sup>1</sup>

**Un audit de l'équité peut contribuer à attirer l'attention sur les inégalités aux niveaux local, régional, provincial/étatique et national**, mettre en évidence les « pièges » à éviter en matière d'équité, et constituer un socle de solutions qui non seulement renforceront l'équité mais qui aussi, accroîtront la résilience des établissements et des systèmes éducatifs. L'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a défini la résilience dans l'éducation comme suit : « l'aptitude des systèmes éducatifs et des élèves à supporter des chocs et des facteurs de stress, à s'y adapter et s'en remettre »<sup>2</sup>. Cet élément est crucial, car les gouvernements anticipent de nouvelles vagues de la pandémie de Covid-19, qui pourraient avoir des répercussions imprévisibles sur le secteur de l'éducation et y aggraver les inégalités nouvelles et existantes.

Un audit de l'équité peut être mené utilement lorsqu'il revêt la forme d'un processus tenant compte des contributions des syndicats de l'éducation et des autres acteurs clés de l'éducation. Ce **processus** peut être dirigé par un groupe désigné à cet effet, ayant pour mandat de formuler des

1 [Atlanta Public Schools Equity Report 2014](#); p27; (disponible uniquement en anglais).

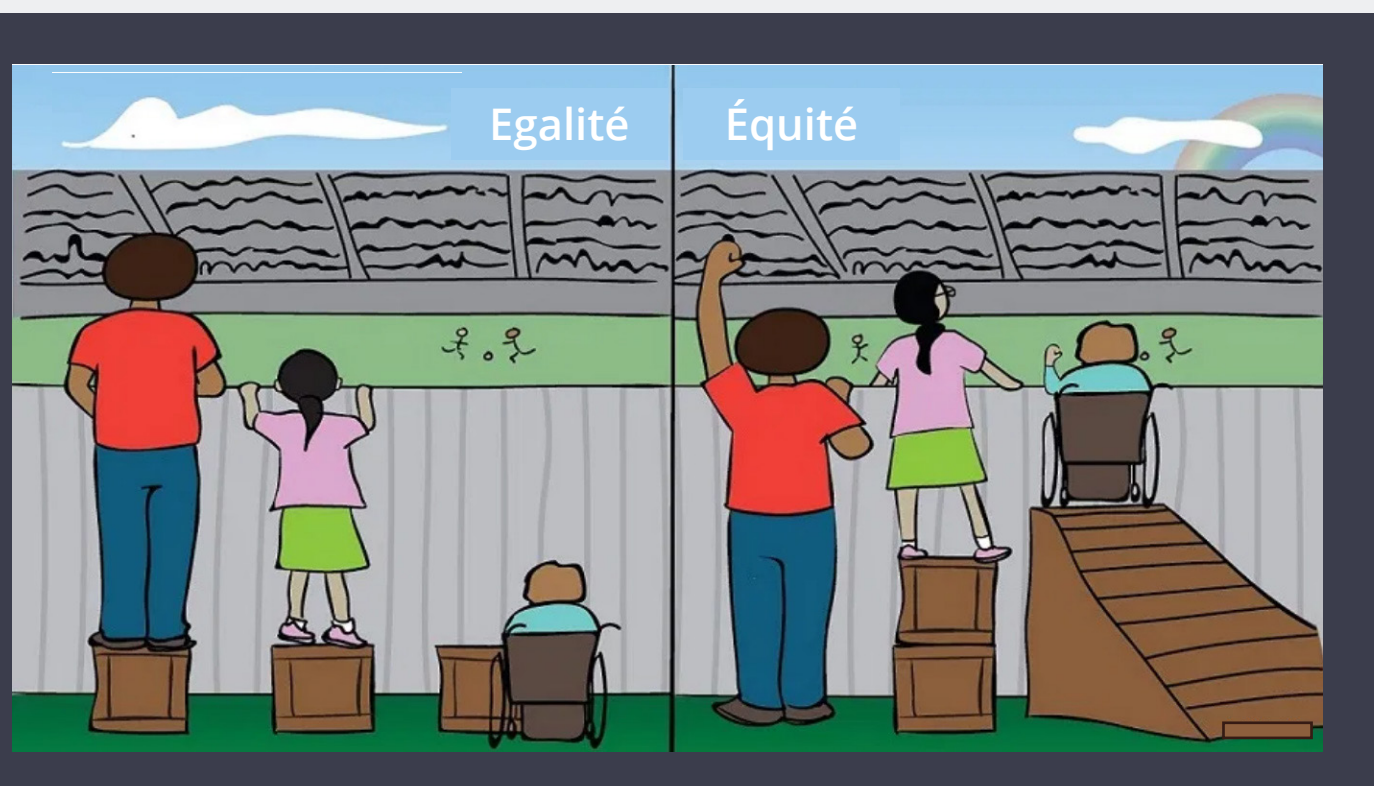
2 UNESCO IIEP (2015) « [Sécurité, résilience et cohésion sociale : GLOSSAIRE](#) ».



recommandations que les autorités seront tenues de mettre en œuvre.<sup>3</sup> Il est essentiel que les processus d'audit aient lieu périodiquement, afin de favoriser le suivi, l'évaluation et l'apprentissage au fil du temps et de permettre aux établissements et systèmes d'enseignement de répondre à tout problème émergent et d'adapter les politiques et leur mise en œuvre en fonction des besoins.

## Équité & égalité

Bien qu'ils soient souvent utilisés indistinctement, il est important de connaître la différence entre l'égalité et l'équité et de comprendre pourquoi il importe d'appeler à l'organisation d'audits de **l'équité**.



Crédits: [Maryam Abdul-Kareem](#).

**L'égalité** signifie que tou·te·s les élèves/étudiant·e·s sont traité·e·s **de la même manière**, en partant du principe que tou·te·s ont les mêmes besoins. **L'équité** implique que chaque élève/étudiant·e reçoit **ce dont il·elle a besoin** pour réussir, selon le principe qu'il·elle·s ont des besoins différents.

À gauche de l'image ci-dessus, trois élèves essaient de regarder un match de sport qui se déroule sur un terrain entouré d'une clôture en bois. Une caisse en bois est donnée à chaque élève sur laquelle il peut se tenir pour regarder par-dessus la clôture. La caisse donne à l'élève de grande taille l'avantage supplémentaire de pouvoir bien voir par-dessus la clôture et d'apprécier le jeu qui se joue sur le terrain. La caisse ne permet à l'élève le plus petit de regarder par-dessus la clôture qu'à la condition

3 El Discussion Paper: [Restoring and Strengthening Education Systems in the Time of the Pandemic](#) (juillet 2020 – Document d'orientation de l'IE- Restaurer et renforcer les systèmes éducatifs à l'heure de la pandémie)

de se dresser sur la pointe des pieds. L'élève en fauteuil roulant ne peut pas utiliser la caisse en bois et ne peut rien voir par-dessus la clôture. Sur cette image, tou·te·s les élèves sont traité·e·s sur un pied d'égalité et reçoivent le même outil pour surmonter l'obstacle structurel (la clôture) qui les empêche de regarder le match.

Lorsque les politiques éducatives ont pour objectif de traiter tou·te·s les élèves/étudiant·e·s de la même manière [de manière égale], elles ne sont pas nécessairement justes [équitables] car les élèves/étudiant·e·s ont des besoins différents. Sur l'image de droite, chaque élève reçoit ce dont il a besoin pour pouvoir regarder le jeu (c'est-à-dire pour surmonter l'obstacle structurel) : l'élève le plus grand n'a pas besoin de caisse, car sa taille lui permet de voir facilement par-dessus la clôture ; l'élève le plus petit se voit remettre deux caisses et une rampe est prévue pour que l'élève en fauteuil roulant puisse faire de même.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, une politique visant à donner à tous les élèves/étudiant·e·s un ordinateur portable pour leur permettre de poursuivre leurs cours en ligne lorsque des mesures de confinement ont été décidées est une politique qui traite tous les élèves/étudiant·e·s de la même manière. Toutefois, cette mesure ne tient pas compte du fait que tou·te·s les élèves/étudiant·e·s n'ont pas accès à une connexion Internet stable à domicile, ni même que tou·te·s n'ont pas à leur disposition les connaissances et compétences nécessaires pour utiliser l'ordinateur portable, ainsi que les plateformes et outils pédagogiques en ligne. Un traitement équitable des élèves/étudiant·e·s dans ce cas précis, supposerait que ceux·celles qui en ont besoin bénéficient aussi d'un soutien pour accéder à Internet et utiliser les outils et matériels en ligne, outre le prêt ou le don d'un ordinateur portable.

Les raisons pour lesquelles les élèves/étudiant·e·s ont des besoins différents sont souvent dues à des inégalités structurelles telles que la pauvreté – dans l'exemple ci-dessus, la pauvreté, la ruralité ou les deux pourraient expliquer pourquoi l'élève/l'étudiant·e ne dispose pas d'Internet. Lorsque les élèves/étudiant·e·s sont traité·e·s équitablement – c'est-à-dire que tous leurs besoins sont satisfaits – alors l'objectif ultime d'égalité entre les élèves/étudiant·e·s – tou·te·s accèdent et participent à un enseignement de qualité – peut être atteint.

Les syndicats de l'éducation ont donc vocation à plaider pour que les gouvernements mettent en vigueur des processus d'audit de l'équité,

afin de remédier aux inégalités structurelles dues à l'actuel manque d'équité dans l'éducation, qui a été approfondi, amplifié et aggravé par la pandémie de Covid-19.

## **Rassembler des données sur les groupes minoritaires**

La collecte de données menée dans le cadre d'un audit de l'équité vise à mettre en évidence les inégalités et les discriminations structurelles et permet d'identifier les mesures qui peuvent aider à combler les lacunes en matière d'équité dans l'éducation. Cependant, la collecte de données sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables peut soulever des préoccupations légitimes, car ces données peuvent être utilisées de manière illicite pour stigmatiser les minorités ou les exposer à des risques.

Il est donc essentiel d'impliquer les personnes appartenant à des groupes vulnérables dans la conception et l'utilisation des outils de collecte de données. En outre, lors de toute prise de décision concernant la publication de données, « il est important de garder à l'esprit que de nombreuses personnes peuvent ne pas souhaiter s'identifier comme membres de ce groupe, généralement pour des raisons de discrimination ou de stigmatisation sociale ». Des procédures de recherche éthiques doivent être respectées en permanence pour garantir que les données des personnes, de leurs écoles, établissements et collectivités restent confidentielles, et que toutes les parties concernées soient clairement informées des risques.

Un certain nombre d'options de collecte de données sont envisageables selon les spécificités du contexte et des ressources disponibles :

- organisation de groupes de discussion composés d'enseignant·e·s, d'élèves/étudiant·e·s et de parents ;
- observations en salle de classe ;
- informations disponibles sur les sites Internet des ministères de l'Éducation ;
- enquêtes ;
- rapports gouvernementaux et données d'évaluation.

De plus amples conseils sur la manière de recueillir des données sensibles au regard du droit à la vie privée figurent dans le guide de ressources et le kit d'outils du Programme des Nations Unies pour le développement sur *Les minorités marginalisées dans la programmation du développement* (Marginalised Minorities in Development Programmes, Tool 4. Collecting Quantitative Ethnic Data).<sup>4</sup>

## Glossaire des termes utilisés

**Accessibilité :** *les outils et les supports (par exemple via Internet) peuvent être facilement utilisés par tou·te·s, y compris par les personnes ayant des besoins spéciaux et/ou les personnes vivant avec un handicap.*

**Connectivité :** *moyens de communication (par exemple, Internet, téléphonie, équipement informatique, électricité, etc.) qui permettent aux utilisateur·rice·s de se connecter à des réseaux informatiques.*

**Outils numériques :** *programmes, sites Internet ou ressources en ligne qui aident à la réalisation de tâches.*

**Enseignement à distance :** *enseignement formel délivré par un établissement, dans lequel le groupe d'apprentissage est séparé physiquement et où des systèmes de télécommunications interactifs sont utilisés pour mettre en relation les élèves/étudiant·e·s, les ressources et les enseignant·e·s.*

**Apprentissage à distance :** *tout apprentissage qui se déroule sans que les élèves/étudiant·e·s soient physiquement présent·e·s dans la salle de classe.*

**Plateforme d'apprentissage en ligne :** *logiciel qui fournit l'infrastructure technique permettant d'organiser des activités d'enseignement à distance.*

**Besoins éducatifs spéciaux :** *difficultés d'apprentissage ou handicaps qui rendent l'apprentissage plus difficile pour ces enfants que pour la majorité des enfants du même âge (par exemple, handicaps physiques, problèmes de santé, difficultés intellectuelles, problèmes affectifs ou comportementaux). Les enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux peuvent nécessiter/avoir droit à une aide complémentaire.*

Crédits: twinsterphoto, Getty Images



# LE PROCESSUS D'AUDIT DE L'ÉQUITÉ

**AUDIT de l'ÉQUITÉ dans l'éducation**  
à la lumière de la pandémie de Covid-19  
Un guide pour les syndicats de l'éducation

# Préparer le terrain

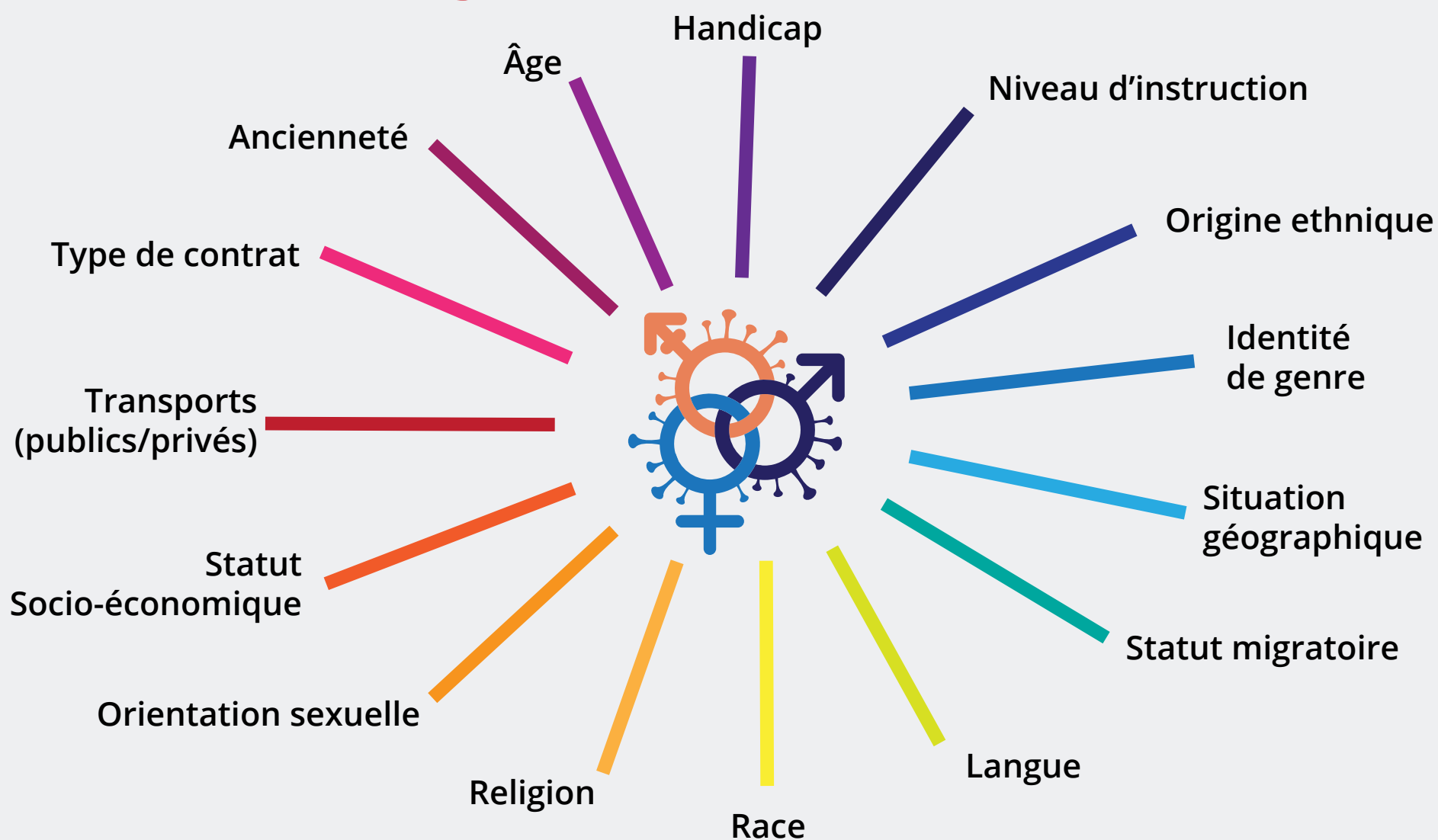
La pandémie de Covid-19 a eu des répercussions considérables sur les élèves/étudiant·e·s, les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation, et plus largement sur les communautés et les systèmes éducatifs, en approfondissant et en aggravant les iniquités existantes. La pandémie a également mis en évidence les multiples rôles joués par les écoles et les établissements d'enseignement dans la communauté, notamment concernant la fourniture de repas scolaires et de services de soins de santé primaires et d'aide sociale. Cela peut constituer un défi s'agissant de définir la portée d'un audit de l'équité et de prendre en compte des domaines qui ne sont généralement pas considérés comme relevant du secteur de l'éducation. Toutefois, nombre de ces services sont fournis par des établissements d'enseignement dans le but de lutter contre les inégalités, comme la fourniture de repas scolaires gratuits pour les élèves/étudiant·e·s issu·e·s de milieux défavorisés. C'est pourquoi un certain nombre de ces domaines sont inclus dans l'aperçu ci-dessous.

La clé du succès d'un audit de l'équité réside dans le fait de poser les bonnes questions en fonction du contexte considéré. La pertinence des questions peut aider à mettre en évidence les données nécessaires à l'élaboration d'un « discours sur l'équité » clair, permettant de mettre en évidence les domaines qui nécessitent une attention particulière.

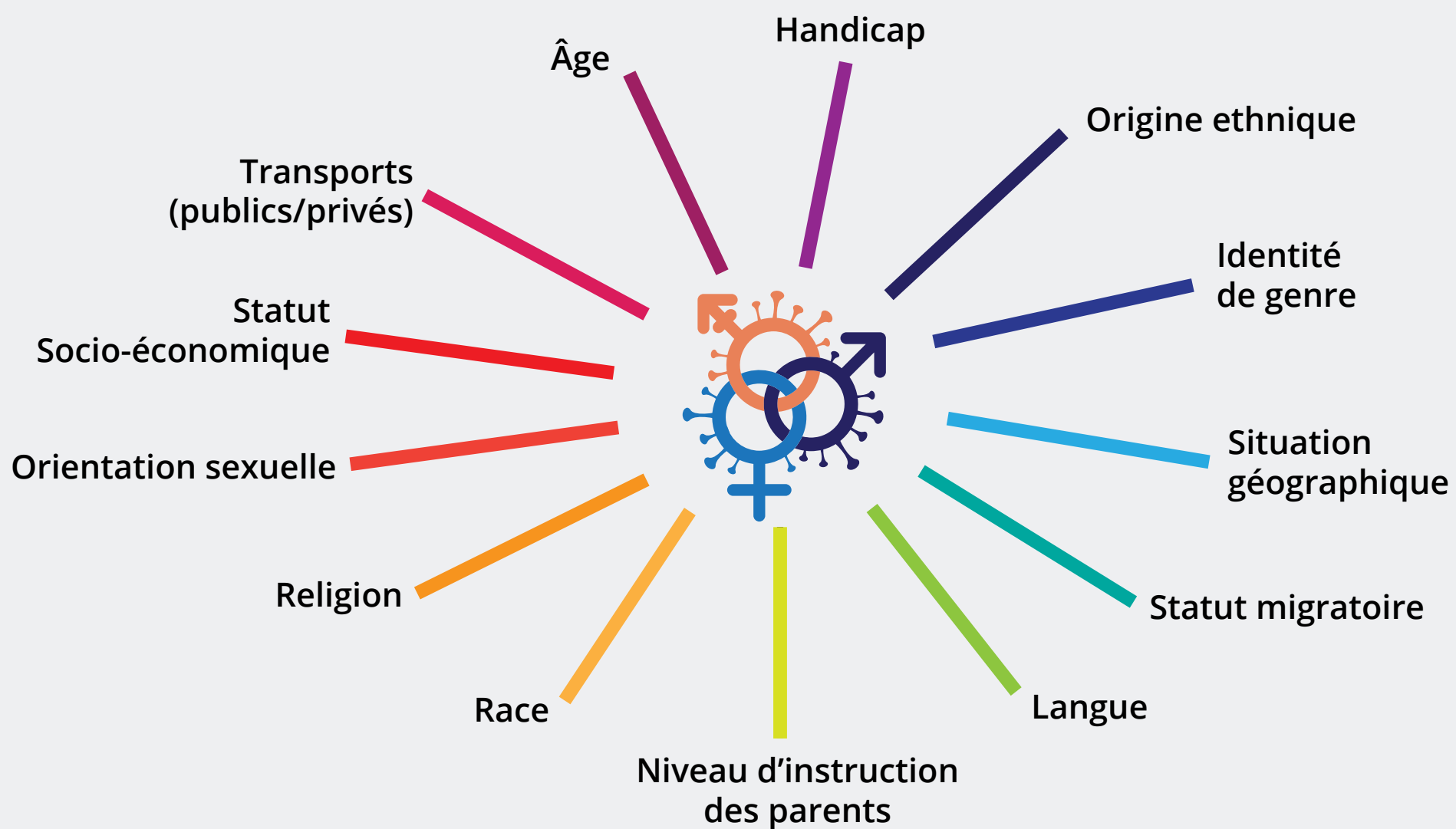
Pour comprendre les iniquités, un audit de l'équité doit permettre une « plongée en profondeur » dans les facteurs sur lesquels elles sont fondées. Cela signifie qu'il faut poser des questions sur les facteurs qui favorisent des discriminations multiples et croisées dans la vie des individus et des groupes. Ceux-ci incluent notamment, sans s'y limiter, les aptitudes/le handicap, l'âge, l'origine ethnique, le genre, l'identité de genre, la situation géographique, le statut migratoire, la race, le statut socio-économique et l'orientation sexuelle. Les discriminations sont rarement fondées sur un seul facteur. Au contraire, les formes de discrimination se recoupent pour aggraver les inégalités qui en résultent.

Il est essentiel que les questions posées lors d'un audit de l'équité portent sur les différentes interactions du genre, par exemple, avec d'autres facteurs sociaux – origine ethnique, statut socio-économique, aptitudes ou avec tous ces facteurs simultanément – qui aboutissent à des formes aiguës d'inégalité qui sont difficiles à surmonter.

## Enseignant·e-s et personnel éducatif



## Élèves/étudiant·e-s



# Questions clés pour la réalisation d'un audit de l'équité à la lumière de la pandémie de Covid-19

## A. Adaptation des systèmes éducatifs en réponse à la pandémie

---

- Les dispositions prises en réponse à la pandémie étaient-elles équitables ? Si ce n'est pas le cas, quelles cohortes d'élèves/étudiant·e·s ont été les plus pénalisées, et pourquoi ?

Les dispositions prises pour répondre à la pandémie comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Fermeture totale des établissements d'enseignement (avec/sans mise en œuvre d'un plan d'enseignement à distance)
- Fermeture partielle des établissements d'enseignement (avec/sans mise en œuvre d'un plan d'enseignement à distance)
  - Selon la zone géographique
  - Selon le niveau de scolarité (enseignement pré-primaire, primaire, secondaire, supérieur)
  - Cours en présentiel pour certain·e·s élèves/étudiant·e·s seulement (par exemple, les enfants de médecins et des personnels de santé, les élèves/étudiant·e·s ayant des besoins éducatifs spéciaux)
- Maintien des services scolaires pendant les fermetures (par exemple, fourniture de repas scolaires, de services de santé primaires et d'aide sociale, entre autres)



## **B. Conditions de travail du personnel de l'éducation**

---

- Contrats & salaires
  - Qu'est-il arrivé au personnel de l'éducation sous contrat à court terme – qui a été le plus touché ?
  - Quels sont les personnels de l'éducation qui ont été touchés par des régimes de chômage temporaire ?
  - Quels sont les personnels de l'éducation qui ont été confrontés à des réductions ou à l'arrêt du versement des salaires ?
  - Quels sont les personnels de l'éducation qui ont été affectés par des modifications des protocoles d'embauche et de licenciement ?
  - Quels sont les personnels de l'éducation qui ont été affectés par des modifications des protocoles d'évaluation du personnel ?
  - Des mesures spéciales ont-elles été adoptées pour les congés de maladie ?
  - Quels sont les personnels de l'éducation qui ont droit à des congés de maladie payés ?
  - Quels sont les personnels de l'éducation qui ont droit à percevoir leur salaire en cas de quarantaine due à une contamination en classe ou dans leur foyer ?
- Effectifs de personnel
  - Les enseignant·e·s, le personnel de soutien à l'éducation et le personnel de soutien pédagogique spécialisé étaient-ils en nombre suffisant pour soutenir l'apprentissage des élèves/étudiant·e·s ?
  - Le personnel de soutien à l'éducation était-il en nombre suffisant pour favoriser le bien-être des élèves/étudiant·e·s et apporter un accompagnement psychosocial ciblé lorsque cela était nécessaire ?

- Équilibre entre vie professionnelle et vie privée
  - Le personnel de l'éducation qui en avait besoin avait-il accès à des services de garde d'enfants et d'aide aux personnes âgées ?
  - La charge de travail des enseignant·e·s et du personnel de soutien à l'éducation a-t-elle évolué (augmenté) ?
  - Des structures de soutien ont-elles été mises en place pour les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation, telles que des services de conseil et d'accompagnement psychosocial ?
  - Les heures supplémentaires ont-elles été prises en compte et indemnisées ?

### **C. Formation et soutien du personnel**

---

- Quels personnels de l'éducation ont été dotés de l'équipement nécessaire pour assurer l'enseignement à distance et d'autres tâches éducatives ? Cet équipement était-il réparti équitablement ?
- Tout le personnel enseignant a-t-il été formé à l'utilisation des outils d'enseignement numériques et des plateformes d'apprentissage en ligne ?
- Cette formation du personnel comprenait-elle un volet sur l'enseignement aux élèves/étudiant·e·s ayant des besoins éducatifs spéciaux/la prise en compte des besoins des élèves/étudiant·e·s vulnérables ?
- Une formation a-t-elle été dispensée au personnel de l'éducation sur la prise en charge des besoins des élèves/étudiant·e·s sur le plan social et affectif pendant l'enseignement à distance, notamment sur l'utilisation de didacticiels permettant de détecter les élèves/étudiant·e·s ayant besoin d'aide ou qui pourraient être en danger pendant les périodes de confinement (par exemple, enseignement à distance tenant compte des traumatismes subis) ?
- Le personnel de l'éducation avait-t-il été formé et accompagné pour répondre à ces besoins des élèves/étudiant·e·s lorsque l'enseignement en présentiel a repris ?

- Le personnel de l'éducation a-t-il reçu une formation sur le respect des exigences de signalement obligatoire (par exemple aux services sociaux pour les élèves/étudiant·e·s en danger, confronté·e·s à la violence et/ou à des mauvais traitements à domicile pendant les périodes de confinement) ?
- Le personnel de l'éducation a-t-il reçu une formation sur les droits liés à la protection des données et de la vie privée et sur les implications pour l'enseignement et l'apprentissage à distance ?

## **D. Protection et sécurité**

- Des équipements de protection individuelle ont-ils été distribués équitablement aux élèves/étudiant·e·s et au personnel de l'éducation ?
- Les élèves/étudiant·e·s, les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation ont-ils eu accès à des structures sanitaires et à des services médicaux pendant les périodes de confinement et de réouverture ?

## **E. Connectivité**

- Quels sont les personnels de l'éducation et les élèves/étudiant·e·s qui ont eu des difficultés pour accéder :
  - À des services Internet ?
  - À des signaux TV/radio/téléphone/portable stables ?
  - À une alimentation électrique fiable ?
- Pour quelles raisons le personnel de l'éducation et les élèves/étudiant·e·s identifié·e·s ci-dessus ont-ils eu des difficultés à accéder à ces services ?
- Des mesures ont-elles été prises pour remédier aux inégalités d'accès à ces services ?

## **F. Outils & matériels pédagogiques**

---

- Quels sont les personnels de l'éducation et les élèves/étudiant·e·s qui ont eu des difficultés à accéder :
  - À des technologies numériques et des moyens électroniques – ordinateurs, tablettes, téléphones, téléphones portables, télévision, radio ?
  - À des documents imprimés ?
  - À des outils & matériels pédagogiques numériques, plateformes de formation en ligne ?
  - À un bureau et un lieu calme pour étudier ?
- Pour quelles raisons le personnel de l'éducation et les élèves/étudiant·e·s identifié·e·s ci-dessus ont-ils eu des difficultés à accéder à ces services ?
- Des mesures ont-elles été adoptées pour remédier à ces inégalités d'accès ?

## **G. Financement de l'enseignement et de l'apprentissage à distance**

---

- Un soutien financier ciblé a-t-il été proposé, de manière équitable en fonction des besoins, aux élèves/étudiant·e·s et au personnel enseignant pour accéder à l'enseignement et à l'apprentissage à distance ? Le cas échéant, comment les bénéficiaires ont-ils été identifiés ?
- Une aide financière ciblée a-t-elle été mise en place, de manière équitable en fonction des besoins, pour apporter un soutien psychosocial au personnel de l'éducation et aux élèves/étudiant·e·s ?
- Une aide financière ciblée a-t-elle été mise à disposition, de manière équitable en fonction des besoins, pour assurer la réouverture en toute sécurité des établissements d'enseignement ?

## **H. Apprentissage pendant la pandémie**

---

- Participation
  - Quel·le·s élèves/étudiant·e·s n'ont pas pu participer régulièrement à l'enseignement à distance pendant les périodes de confinement, et pourquoi ?
  - Des mesures ont-elles été introduites pour soutenir l'apprentissage des élèves/étudiant·e·s ayant des besoins éducatifs spéciaux ?
  - Quel·le·s élèves/étudiant·e·s n'ont pas pu effectuer leurs devoirs/travaux scolaires pendant les périodes de confinement, et pourquoi ?
- Évaluations
  - Les systèmes d'évaluation ont-ils été adaptés afin de limiter les conséquences de la réduction du temps d'enseignement et d'apprentissage ?
  - Quel·le·s sont ceux·elles qui ont été dé/favorisé·e·s par les méthodes d'évaluation choisies, et pourquoi ?
  - Quel·le·s élèves/étudiant·e·s n'ont pas été admis·e·s à passer dans la classe supérieure, et pourquoi ?
  - Quel type de soutien est mis à la disposition des élèves/étudiant·e·s qui ont pris du retard ?
- Taux de décrochage
  - Qui n'est pas retourné en cours, et pourquoi ? Les facteurs suivants peuvent être pris en considération, entre autres : augmentation du travail des enfants, mariage précoce/forcé, grossesses précoces, contraintes financières, craintes pour la sécurité/ violences pendant l'enseignement à distance, perte d'apprentissage pendant les périodes de confinement.

## **I. Soutien aux élèves/étudiant·e·s**

---

- Quelle formation a été dispensée aux élèves/étudiant·e·s sur l'utilisation des plateformes d'apprentissage en ligne et des outils numériques ?
- Quel·le·s sont les élèves/étudiant·e·s qui ont eu besoin d'aide ou qui n'ont pas pu accéder aux outils d'apprentissage numériques et/ou aux documents imprimés, aux plateformes et aux outils d'apprentissage en ligne, et pourquoi ?
- Quel·le·s sont les élèves/étudiant·e·s qui n'ont pas pu avoir accès au personnel enseignant professionnel et/ou au personnel de soutien à l'éducation, et pourquoi ?
- Un soutien ciblé a-t-il été proposé aux élèves/étudiant·e·s « vulnérables », « marginalisé·e·s » ou « défavorisé·e·s » ?
- Quel·le·s sont les élèves/étudiant·e·s qui n'ont pas pu accéder aux services scolaires/universitaires et/ou aux programmes communautaires qui étaient disponibles avant le confinement (notamment les programmes alimentaires, les services de santé, les services de conseil, les cours de langue, les cours du soir, etc.) et pourquoi ?
- Des mesures ont-elles été adoptées pour pallier l'absence de ces services/programmes ?

## **J. Soutien aux familles**

---

- Quelles sont les familles qui avaient accès à des programmes périscolaires de garde d'enfants avant les confinements et qui n'y avaient pas accès lors des confinements ou après les réouvertures, et pourquoi ?
- Des mesures ont-elles été adoptées pour recenser les ménages remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un soutien supplémentaire, en raison de la pandémie et de son incidence socio-économique ?

- Quel·le·s sont les élèves/étudiant·e·s qui n'ont pas bénéficié d'un soutien parental suffisant pour l'enseignement ou l'apprentissage à distance pendant les périodes de confinement, et pourquoi ?
- Avec quels parents les établissements d'enseignement n'ont-ils pas pu établir et entretenir le contact pendant les périodes de confinement ou de réouverture, et pourquoi ?
- Un soutien a-t-il été apporté aux parents/familles pour l'utilisation des dispositifs d'enseignement à distance, des plateformes d'apprentissage en ligne, etc. ?
- Une aide a-t-elle été apportée aux familles des élèves/étudiant·e·s vivant avec un handicap ?
- Quelles familles n'ont pas été en mesure de fournir aux élèves/étudiant·e·s un environnement familial propice à l'enseignement et à l'apprentissage à distance et pourquoi ?

Image credit: Canada, 15/07/2020 / FatCamera, Getty Images



# CONCLUSION



Les syndicats de l'éducation sont tenus de militer en faveur de la réalisation d'audits de l'équité en vertu de leur double mandat et engagement à faire respecter le droit humain à une éducation de qualité pour tou·te·s et à défendre les droits des personnels de l'éducation.

Les audits de l'équité favorisent généralement une approche beaucoup plus large et plus holistique que les évaluations axées uniquement sur les résultats des élèves/étudiant·e·s. Un certain nombre de pays mettent en œuvre des évaluations régulières à grande échelle, qui s'appliquent aux élèves/étudiant·e·s, aux établissements et à l'ensemble du système. Cependant, les systèmes d'évaluation au niveau des écoles ou des universités ne sont pas conçus pour évaluer les niveaux d'inégalité et pour révéler les iniquités qui les sous-tendent. Ils ne sont pas non plus en capacité d'expliquer dans quelle mesure le manque d'équité aggrave les inégalités structurelles fortement accentuées par la pandémie.

Il est essentiel de veiller à ce que d'autres évaluations mises en œuvre parallèlement aux audits de l'équité, ne doublent pas la charge de travail du personnel. Les personnels de l'éducation doivent être en mesure de collecter les données et d'y accéder suffisamment tôt pour pouvoir prendre des décisions qui auront une incidence positive sur les cohortes d'élèves/étudiant·e·s de 2020 et 2021, sans sanctions ni représailles en cas de performance réduite.

Les gouvernements doivent être sollicités afin d'affecter des fonds supplémentaires au processus d'audit, plutôt que de grever davantage le budget de l'éducation déjà surchargé et limité. Il est également essentiel que les gouvernements permettent aux écoles et autres établissements d'enseignement d'allouer le temps et la formation nécessaires pour procéder à des audits de l'équité, sans que les enseignant·e·s et le personnel de soutien ne soient confrontés à une charge de travail supplémentaire.

Les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation doivent disposer du temps et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les conclusions du processus d'audit.









Cet outil est soumis à la licence  
Creative Commons Paternité-Pas  
d'Utilisation Commerciale-Partage des  
Conditions Initiales à l'Identique 4.0.  
International License.  
(CC BY-NC-SA 4.0)

**Vous êtes autorisé à :**

**Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

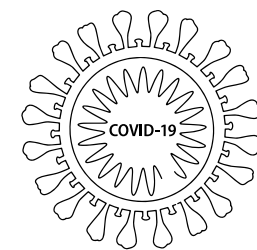
**Adapter** — remix, transformer et créer à partir du matériel

**Selon les conditions suivantes :**

**Attribution** — Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Oeuvre.

**Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

**Partage dans les Mêmes Conditions** — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.



# AUDIT de l'ÉQUITÉ dans l'éducation à la lumière de la pandémie de Covid-19

**Un guide pour  
les syndicats  
de l'éducation**



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale

## Internationale de Education (IE)

L'Internationale de l'Éducation représente les organisations d'enseignant·e-s et d'employé·e-s de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente millions d'employé·e-s de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. L'Internationale de l'Éducation regroupe tou·te·s les enseignant·e-s et employé·e-s de l'éducation.



Ce travail est sous licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).  
(CC BY-NC-SA 4.0)

Publié par l'Internationale de l'Éducation - Nov. 2020

ISBN 978-92-95120-08-2 (PDF)

Couverture: Teaching High School Students  
during COVID-19, USA, 15/09/2020  
/ RichVintage, Getty Images